



CDOS

VAR

Toulon, le jeudi 14 mars 2019.

Madame la présidente, Monsieur le président
chers (es) amis (es),

Vous avez déjà reçu les convocations pour notre AG du 23 mars prochain. Voici les compléments et rappels indispensables :

1 – documents joints :

Vous voudrez bien trouver en pièces jointes :

- la fiche à renvoyer impérativement pour indiquer la personne habilitée à représenter votre comité et à voter (et le suppléant éventuel en cas d'empêchement imprévu),
- la fiche pour poser toute question que vous voudriez soumettre à l'AG à renvoyer avant le 15 mars pour information du bureau.

2 – Les règles générales pour les votes :

Je vous rappelle que :

- Le vote par correspondance ou procuration n'est pas admis par nos statuts. Il faut donc impérativement que votre comité soit représenté par une personne mandatée à cet effet.
- L'inscription de la (des) personne(s) mandatée(s) est indispensable (1 carte d'identité sera demandée)
- Chaque comité dispose d'une voix.
- Le quorum de 50% des comités à jour de leur cotisation est obligatoire pour la validité des décisions.

3 – Rapport d'activités et rapports financiers :

Ces rapports étant très volumineux, vous pourrez désormais les consulter depuis ce lien internet : <https://var.franceolympique.com/art.php?id=76892>

Bien évidemment, vous pouvez demander au CDOS toute précision complémentaire.

Espérant vous retrouver tous bientôt, pour une belle Assemblée Générale, je vous adresse mes meilleures salutations sportives.

La Présidente,

Lucienne ROQUES



Comité Départemental Olympique et Sportif du Var

Ensemble et plus...

COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DU VAR
Maison Départementale des Sports – 133, Boulevard du Général Brosset –
Quartier « Bon Rencontre » – 83200 TOULON
Tél : 04 94 46 01 92 – Mél : acdoss@cdos83.fr – www.cdos83.fr